



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le projet de règlement suivant :

Projet de règlement numéro 2026-366 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Le projet de règlement vise à :

- Assujettir la délivrance des permis de construction, de lotissement et des certificats d'autorisation à la conclusion d'ententes relatives aux travaux municipaux;
- Établir les procédures pour la construction de nouvelles infrastructures et l'amélioration d'infrastructures existantes;
- Déterminer les modalités de partage des coûts entre la Municipalité et les promoteurs;
- Préciser les normes relatives aux infrastructures municipales;
- Établir les sanctions applicables en cas de non-conformité.

Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 30 juin 2026, à 18h, à la salle Paula Tremblay-Tétreault (centre communautaire), située au 405C, montée Lussier à Saint-Édouard.

Toute personne intéressée peut assister à l'assemblée publique et s'exprimer sur le projet de règlement. Les observations écrites peuvent également être soumises par courrier ou par courriel à :

Courrier : 405C, montée Lussier, Saint-Édouard, Québec, J0L 1Y0

Courriel : dg@saintedouard.ca

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 405C, montée Lussier à Saint-Édouard, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ainsi que sur le site internet de la Municipalité :

<https://www.saintedouard.ca/municipalite/administration/reglementation-municipale>.

Donné à Saint-Édouard, ce 10 juin 2026

Edith Létourneau

Édith Létourneau, Directrice générale et greffière-trésorière